

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SEJS 2023
RAPPORT DE LA COMMISSION ÉLECTORALE
VOTE DES MOTIONS PROPOSÉES AU CONGRÈS DE STRASBOURG

Le 13 décembre 2023,

Nous soussignés, **Isabelle BÉCU-SALAÜN**, **Fabien BROUQUIER** et **Philippe BAYLAC** avons procédé à la vérification des opérations électorales relatives à l'élection de deux membres au bureau national du syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS). Comme exposé dans le message 2023-37S adressé aux syndiqués de 2023 le 30 novembre 2023, les opérations se sont déroulées par voie électronique en recourant au logiciel BALOTILO. Nous avons ainsi vérifié :

- **La liste électorale**, chacun des 121 syndiqués de 2023 au moment du congrès de Strasbourg disposant d'une et une seule adresse mail lui permettant de voter, aucune adresse n'ayant été rejetée par BALOTILO comme invalide ;
- **Le respect du quorum de 50%**, ce dernier étant apprécié en fonction du taux de participation. La participation est de 78 votants pour 121 électeurs. Le taux de participation s'élève à plus de 64%, soit au-dessus des 50% exigés conformément à l'article 16 des statuts du SEJS ;
- **Le respect du secret des opérations de vote**, la case « vote à bulletin secret » ayant été cochée sur le logiciel avant le lancement du vote ;
- **La régularité de la durée des opérations de vote** ouvertes le 30 novembre 2023 à 12h57 et clôturées, comme annoncé dans le message 2023-37S, le 12 décembre 20h00.

Pour conclure, nous validons les résultats ci-après tels qu'ils apparaissent sur le logiciel BALOTILO après clôture des opérations de vote et félicitons les deux candidats élus jusqu'à l'assemblée générale de 2024 conformément à l'article 23 des statuts du SEJS, à savoir par ordre alphabétique :

- CRIARD Arnaud ;
- GUIMBAUD Claire.

Isabelle BÉCU-SALAÜN



Fabien BROUQUIER

Signé

Philippe BAYLAC



Résultats

Élections au bureau national du SEJS - 2023-2024

Groupe / Organisation : **SEJS**

Fin de l'élection : mardi 12 décembre 2023 à 20h00

Électeurs inscrits : 121

Conformément aux statuts du SEJS, ce scrutin électronique a pour objet l'élection des membres du bureau national du SEJS. Le scrutin se déroulera par voie électronique jusqu'au 12 décembre 20h00.

Trois candidats, que je remercie vivement, se présentent, deux postes étant à pourvoir. Par ordre alphabétique, il s'agit de :

- **CRIARD Arnaud, chef du SDJES de Côte-d'Or ;**
- **GUIMBAUD Claire, cheffe du SDJES de Haute-Vienne ;**
- **MÉLIKIAN Tania, adjointe au chef du SDJES des Côtes-d'Armor.**

Outre la désignation de deux nouveaux membres, votre participation est essentielle pour :

- qu'avec un taux de participation supérieurs à 50%, le scrutin soit conforme aux statuts ;
- asseoir la légitimité démocratique des membres du bureau national ;
- mesurer votre degré d'adhésion aux professions de foi des différents candidats qui vous ont été envoyées par le message 2023-37S.

Le lien vous permettant de voter sera prioritairement adressé sur votre adresse personnelle, l'application permettant un vote par adresse mail. Peuvent voter les collègues syndiqués au moment du congrès 2023.

Merci de cocher les noms des candidatures que vous soutenez.

D'avance, soyez remerciés de votre participation.

La sincérité de ces élections électronique à bulletin secret sera contrôlée par une commission électorale composée d'Isabelle BÉCU SALAÛN, Fabien BROUQUIER et Philippe BAYLAC.

Attention, après le vote, Balotilo vous propose de faire un don à l'application. Bien évidemment, ceci n'a aucun caractère d'obligation et le SEJS afin de garder son caractère le plus démocratique au scrutin vous recommande de ne pas le faire.

Participation : **64%** (78 votes exprimés)

[Évènements »](#)[Résultats](#)[Traces des votes exprimés](#)

Élection de deux membres du bureau national du SEJS - merci de voter pour maximum deux candidats par les trois suivants qui se présentent.

Nombres de voix :

56 **GUIMBAUD Claire**

49 **CRIARD Arnaud**

37 **MÉLIKIAN Tania**

[Retour](#)